
Adresse de la société populaire de Boissy-sous-la-Montagne qui remercie la Convention d'avoir déjoué ce complot et sollicite, contre les coupables, une vengeance éclatante, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Boissy-sous-la-Montagne qui remercie la Convention d'avoir déjoué ce complot et sollicite, contre les coupables, une vengeance éclatante, lors de la séance du 13 germinal an II (2 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28824_t1_0023_0000_5

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Vous avez annoncé à nos ennemis que la première de toutes les puissances est la raison publique, qu'on ne l'offense jamais impunément; que tôt ou tard, elle se venge avec éclat de la sottise ou de l'audace de ceux qui la méconnaissent.

Recevez donc, Citoyens représentans, nos félicitations sur ce décret salutaire et nos remerciements, et soyez sûrs que nous vous serons constamment attachés. Ce concert qui existe entre la nation et ses représentans va resserrer les liens sacrés qui les uniront à jamais. Il assurera la constitution des bases inébranlables et les générations futures, en lisant le code des loix françaises s'écrieront avec enthousiasme: quel peuple fut plus digne de donner des loix à l'univers ! ».

DUCET, CHARRON (*présid.*), MARCHANDISE (*secrét.*).

46

La société populaire de Boissy-sous-la-Montagne (1) écrit que tous ses membres ont frémé d'horreur, au récit de la nouvelle conspiration; elle remercie la Convention d'avoir déjoué ce complot, et sollicite, contre les coupables, une vengeance éclatante.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Extrait des reg. de la Sté popul., 10 germ. II*] II (3).

En ladite assemblée, lecture ayant été faite par le président, de la proclamation du 2 germinal adressée par la Convention nationale au peuple français, qui lui trace la contre-révolution sanglante qui étoit préparée en faisant disparaître la représentation nationale sous le fer des assassins, en anéantissant le gouvernement républicain pour y substituer les crimes de la tyrannie.

La Société a frémé d'horreur au récit de cette conspiration, et en bénissant les travaux infatigables des représentans du peuple, a voté unanimement qu'il seroit fait en son nom une adresse à la Convention, dans laquelle seroient exprimés les sentiments d'indignation qu'a éprouvé la Société en voyant le tableau de tant de forfaits.

Que des actions de grâces éternelles seroient rendues de sa part à la Convention nationale, d'avoir, en conjurant l'orage déjoué le complot infernal qui en détruisant son plus cher soutien, eut replongé le peuple dans les fers. Qu'elle demande vengeance de tous ces conspirateurs qui sous le masque du patriotisme ont si souvent abusé de leur bonne foi.

Que copie de la présente délibération sera remise à l'Assemblée nationale, par un membre de la Société qu'elle commet à cet effet.

MESNARD (*présid.*).
P.c.c. : AUDIN (*secrét.*).

(1) Boissy-le-Sec ou Boissy-sous-Saint-Yon, du distr. d'Etampes.

(2) P.V., XXXIV, 355. Bⁱⁿ, 19 germ. (suppl^t); *Débats*, n^o 568, p. 351.

(3) C 299, pl. 1053, p. 8.

47

Le conseil-général de la commune de Valeriscle (1), département du Gard, renonce à l'exercice de tout culte, consacre son église, à la Raison, et fait offrande à la République de sa dernière cloche, de l'argenterie, du laiton et des autres métaux qu'elle renfermoit.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Extrait des délibérations de la comm., 26 vent. II*] (3).

Présents : Et. Ribot (mairie), P. Martinenche, Simon Beauquier, Fr. Guiraud, Simon Labeille, Simon Majollie (off. mun.), J. Lacroix, J. Dumas, Et. Roussel, Ant. Draussin, J. Ant. Polge, Louis Brahie, Guillaume Guiraud (notables) et Jacques Biala (agent nat.).

Le Conseil général informé que les communes que la philosophie éclaire et que la raison guide ont mis au nombre de leurs devoirs : la disparition de tout signe extérieur du culte ; l'envoi de leurs cloches et de l'argenterie de leurs temples aux fonderies et aux monnoies, la renonciation à l'exercice public de tout culte et la transformation de leurs églises en temples de la raison ;

La commune de Valeriscle a parfaitement satisfait au premier de ces devoirs, commencé de satisfaire au second en envoyant une de ses cloches au district et mettant l'autre en voie d'y arriver; et voulant entièrement s'acquitter, et marcher sur les traces de ses voisins qui l'ont devancée et particulièrement de celle de Pont-Cèze dont elle partage les principes républicains;

Le Conseil général, l'agent national entendu, a délibéré que la commune fait offrande à la République de sa dernière cloche, de l'argenterie, laiton et autres métaux de sa ci-devant église qui seront envoyés au district avec un état contenant leur désignation, que cet édifice sera désormais le temple de la raison, où se fera au peuple, chaque décadi, à commencer au premier décadi de germinal prochain, l'explication simple de toutes les lois; que la commune renonce à l'exercice public de tout culte, invite toutes les communes du canton et particulièrement celle de Pont-Cèze, de venir assister à l'inauguration de ce temple qui se fera le 10 de germinal, et qu'expéditions de cette délibération seront adressées à la Convention nationale, au citoyen Borie, représentant du peuple dans les départements du Gard et de la Lozère, au directeur du département du Gard, au district d'Alais et à la Société populaire de cette commune de Valeriscle avec invitation de la transmettre à celle de Pont-Cèze ».

P.c.c. : RIBOT (*mairie*), BIALA (*aget nat.*).

48

La société populaire d'Hagenau félicite la Convention de ce qu'elle a déjoué l'infame complot prêt à s'exécuter contre elle et contre

(1) St-Jean-de-Valeriscle, cant. de St-Ambroix (Pont-Cèze), distr. d'Alais.

(2) P.V., XXXIV, 355. Bⁱⁿ, 18 germ. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1037, p. 28.